

verneurs de ses Places aux Pays Bas fussent nommez par elle, & lui prêtassent le serment comme Souverain de ces Pais-là; qu'à l'égard des Places destinées pour la Barriere Hollandois, (on ne les nomme pas encore) S. Maj. Imp. entendoit & vouloit que les Garnisons fussent mélangées de Troupes Imperiales & Hollandoises, comme elles l'étoient autrefois d'Espagnols & Hollandois sous le Regne du feu Roi d'Espagne Charles II.

Places, & que les Garnisons soient mélangées &c.

A D D I T I O N.

ON a publié en France une Déclaration du Roi du 2. Mars 1715. qui ordonne que jusques au premier Juillet prochain, on recevra à la Lotterie en forme de Tontine, créée par l'Edit du mois de Juin 1714. * sans aucun argent comptant, les assignations qui sont dans le cas de l'Arrêt du Conseil du 7. Octobre 1710. au lieu que par le susdit Edit, on étoit obligé de payer pour chaque action, qui est de mille Livres, le quart en argent, & les trois quarts en papiers ou assignations pour le service du Roi, expediez avant l'année 1710. mais ceux qui negligeront d'employer leurs Billets de cette nature dans la Lotterie, le Roi déclare qu'après le premier Juillet prochain, ces Billets seront nuls, & les Porteurs n'en pourront prétendre aucun payement, &c.

Declaration sur la Lotterie en forme de Tontine.

Le second du mois d'Avril Mr. le Prince de Dombes fils aîné de Mr. le Duc du Maine, prit séance pour la premiere fois au Parlement de

Le Pr. de Dombes prend séance au Parlement.

* Voyez Tome XXI. de ce Journal, page 164.